

---

Washington, vendredi 1 mars 2013

### ***Troisième appel à propositions – Guichet secteur public du GAFSP***

Ce troisième appel à propositions est lancé par le GAFSP aux pays exclusivement IDA<sup>1</sup> dont les prêts ne sont pas classés improductifs. Les propositions doivent être soumises avant le 5 juin 2013, conformément aux *Directives à l'intention des pays concernant le guichet du secteur public (version du 1 mars 2013)*, disponibles sur la page Web « Call for Proposals » du GAFSP à l'adresse <http://www.gafspfund.org/gafsp/content/call-proposals>.

Le GASFP a attribué à 18 pays à faible revenu d'Afrique, d'Asie centrale, d'Asie de l'Est, d'Asie du Sud et d'Amérique latine un montant de 658 millions de dollars dans le cadre du premier et du deuxième appel à propositions. Ces ressources servent à financer les programmes stratégiques de ces pays à faible revenu qui visent à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, à accroître la productivité agricole et à relever le niveau des revenus ruraux. Les projets du GAFSP mettent l'accent sur les investissements dirigés par les pays et axés sur une ou plusieurs des cinq principales composantes du Programme : accroître la productivité agricole, relier les agriculteurs aux marchés, réduire les risques et la vulnérabilité, améliorer les moyens de subsistance ruraux en dehors des exploitations, et poursuivre des activités grâce à une assistance technique. Le programme est décrit plus en détail dans le Document-cadre (*disponible sur la page Web « About GAFSP » à l'adresse <http://www.gafspfund.org/gafsp/content/global-agriculture-and-food-security-program>*).

Les propositions financées à ce jour concernent, pour la plupart, des projets visant essentiellement à accroître la productivité, mais le Comité directeur tient à souligner qu'aucune préférence n'est accordée à l'une quelconque des cinq principales composantes. Des propositions solides sur le plan technique qui réduisent les risques et la vulnérabilité et accroissent l'impact des interventions agricoles en mettant l'accent sur des aspects fondamentaux comme la nutrition (interventions directes dans le domaine de la nutrition ou activités agricoles prenant en compte les considérations de nutrition), l'égalité des genres (comme il ressort des Annexes 1 et 2) ou une agriculture intelligente sur le plan climatique sont pleinement éligibles à bénéficier d'un financement du GAFSP. Le Comité directeur attend avec intérêt de revoir une large gamme de propositions en réponse à cet Appel.

Le Fonds fiduciaire du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) a été créé en avril 2010 suite aux engagements pris en juillet 2009 par les dirigeants des pays du G-8 au Sommet de L'Aquila et réaffirmés au Sommet du G-20 à Pittsburg en septembre 2009. Le Guichet secteur public du GAFSP est actuellement financé par (dans l'ordre alphabétique) l'Australie, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la Fondation Bill et Melinda Gates, l'Irlande, la République de Corée et le Royaume-Uni.

Les ressources non engagées disponibles au titre du guichet secteur public du GAFSP, soit environ 175 millions de dollars, devraient être réparties entre les quatre ou cinq propositions les mieux classées. Le montant total est provisoire et pourrait augmenter si de nouvelles annonces de contributions sont faites par des donateurs avant l'allocation des fonds. Les ressources disponibles étant limitées, il n'est pas certain que toutes les propositions dignes d'intérêt puissent être financées.

Les propositions soumises au GAFSP sont examinées à titre confidentiel par un Comité consultatif technique (CCT) externe qui présente des recommandations techniques au Comité directeur du

---

<sup>1</sup> Pays éligibles à recevoir une aide de la Banque mondiale au titre de son guichet concessionnel, l'Association internationale de développement (IDA), mais n'ayant pas accès aux financements de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).

GAFSP. Le CCT est entièrement indépendant des entités qui peuvent être chargées de superviser les projets du GAFSP, y compris la Banque mondiale. Il évalue les propositions sur la base des critères énoncés dans les *Directives à l'intention des pays (version du 1 mars 2013)*, à savoir : les besoins du pays, l'état de préparation du pays et la qualité technique de la proposition.

Les pays dont les propositions antérieures au GAFSP ont été rejetées sont vivement encouragés à soumissionner à nouveau, mais leurs propositions se disputeront les mêmes ressources que les nouvelles propositions et ne bénéficieront d'aucun traitement préférentiel. Les pays dont les propositions antérieures au GAFSP ont été acceptées peuvent également soumissionner à nouveau. Veuillez noter que les informations détaillées qui doivent être communiquées dans le cadre des propositions ont été modifiées depuis le deuxième appel à propositions. Les pays sont donc priés de réviser leurs propositions antérieures en tenant compte des nouvelles *Directives à l'intention des pays (version du 1 mars 2013)*.

Le Comité directeur compte se prononcer sur l'affectation des fonds d'ici à la fin de juillet. Les propositions doivent être soumises sous forme électronique le 5 juin 2013 avant minuit (heure de Washington) au Bureau de coordination du GAFSP. Elles peuvent être adressées par courriel à [info@gafspfund.org](mailto:info@gafspfund.org), ou par service de messagerie, sur support électronique (CD ou clé USB), à l'adresse suivante : GAFSP Coordination Unit, MSN MC5-510, The World Bank Group, 3301 Pennsy Drive, Landover, MD 20785 USA. Tous les documents soumis doivent être au format Microsoft Word, Excel or PDF.

Les propositions doivent répondre aux critères énoncés dans les *Directives à l'intention des pays (version du 1 mars 2013)*, et notamment se conformer à une liste de contrôle des documents indiquant clairement quels fichiers se rapportent à chacun des documents précis requis. Veuillez noter que, par souci d'équité, aucune exception ne sera faite pour le délai ou le format de présentation des documents. Les pays sont vivement encouragés à soumettre leurs propositions quelques jours avant la date limite pour se protéger d'éventuels problèmes techniques de transmission (et plus longtemps à l'avance s'ils envoient leurs propositions sur support électronique par un service de messagerie) Ils doivent veiller à soumettre des propositions complètes, sous le format spécifié dans les *Directives à l'intention des pays (version du 1 mars 2013)*.

Le Comité directeur invite les pays éligibles à soumettre des propositions conformément aux directives susmentionnées. Pour toute question d'ordre administratif, prière de s'adresser au Bureau de coordination du GAFSP ([info@gafspfund.org](mailto:info@gafspfund.org)). Pour des raisons d'impartialité, le Bureau ne peut apporter aucun complément d'information à ce qui est déjà affiché sur le site web ([info@gafspfund.org](mailto:info@gafspfund.org)). Toute précision jugée utile durant la période de préparation et la soumission des propositions des pays sera affichée pour tous dès que possible sur le site web.

Le Comité directeur du GAFSP attend avec intérêt de recevoir des propositions à examiner.

Veuillez agréer, Monsieur/Madame, l'expression de ma considération distinguée.



Bob Quiggin  
Président du Comité directeur du GAFSP